

Didier Seban, l'avocat des oubliés

L'affaire des disparues de l'Yonne, le dossier Estelle Mouzin... Didier Seban est depuis plus de vingt ans l'avocat incontournable des *cold cases*, ces affaires criminelles irrésolues.

Rencontre

À quelques encablures de l'Assemblée nationale, dans un immeuble cossu du VII^e arrondissement, Didier Seban ouvre la porte de son bureau. On peine à croire que c'est le même homme que l'on apercevait sur les tracts de l'Unef, cheveux en brosse à la mode des années 1980, lunettes aviateur lui mangeant la moitié du visage. Il a été président de l'organisation syndicale entre 1979 et 1981. Didier Seban, 65 ans, est désormais spécialiste des affaires criminelles irrésolues, aux côtés des familles.

Entre l'Unef et les *cold cases*, Didier Seban a fait quelques détours. Après être sorti diplômé de Science Po Paris, il s'oriente vers le pénal et travaille avec le ténor du barreau Jean-Louis Pelletier, « **le Dupond-Moretti de l'époque** », décédé à l'automne 2022. Une douzaine de mois plus tard, il monte son propre cabinet. « **Pendant quelques années, j'ai défendu tous les truands de la terre, tous les petits malfrats. Et puis au bout d'un moment, j'en ai eu assez de ce travail. Moi qui cherchais de l'humain, j'étais dans un rapport de mensonge.** »

Les disparues de l'Yonne, le « premier combat »

Didier Seban change complètement de voie et devient avocat pour les collectivités locales. Ces dernières années, il a notamment plaidé dans le dossier de la tempête *Xynthia*, en défendant René Marratier, ancien maire de La Faute-sur-Mer (Vendée).

Mais à l'orée des années 2000, l'avocat revient également aux affaires criminelles, aux côtés des victimes cette fois-ci. Ce virage s'amorce avec l'affaire des disparues de l'Yonne. « **Mon premier combat, pose l'avocat. L'histoire de sept gamines handicapées, confiées à la DDASS, qui disparaissent de leur centre. Et tout le monde s'en fout.** » Ce dossier est « **une hydre** », qui représentera dix ans de sa vie. « **J'ai fait condamner quatre fois Émile Louis. Je connais-**



Didier Seban dans son cabinet à Paris.

PHOTO : CORENTIN FOHLEN, OUEST-FRANCE

sais mieux sa vie que la mienne. »

Il rencontre à cette occasion Pierre Monnoir, considéré comme le lanceur d'alerte de cette affaire, et qui a secoué l'institution judiciaire pour qu'elle accepte finalement de se pencher sur ces disparues que personne ne voulait voir. « **Lorsque j'ai serré la main de Didier Seban pour la première fois, je me suis dit : Ça va être lui** », nous raconte-t-il plus de vingt ans après cette entrevue. Il souligne le calme de celui qu'il considère com-

me son ami, sa capacité à rester « **zen** », même dans les moments de grande tension.

Après la médiatisation de l'affaire, d'autres familles se tournent vers lui. Il découvre alors une « **justice qui n'était absolument pas sensible à la douleur de ces familles** ».

Durant vingt ans, les affaires finalement résolues se sont enchaînées : celle de la disparition d'Estelle Mouzin, de Jeanne-Marie Desramault. Ou le meurtre d'Isabelle Mesnage, tuée

en 1986, dont l'avocat garde un portrait Photomaton dans son portefeuille.

D'autres dossiers demeurent en suspens, comme la mort de Carole Soltysiak, en 1990, près de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), ou la disparition de Mathieu Haulbert, dans les Alpes-de-Haute-Provence, au début des années 1980. Des affaires chronophages, sinueuses, dont on ne sait pas si elles seront résolues un jour.

Vingt ans du côté des parties civiles et un parcours qui semble s'opposer à une partie des ténors du barreau, qui brillent en défense. « **Souvent chez les pénalistes, ce n'est pas bien considéré, constate Didier Seban. Il faut être avocat de la personne mise en cause. On pense qu'un avocat des parties civiles est là pour réclamer des dommages-intérêts, pour pleurer un petit coup pour son client.** »

« Des réponses aux familles »

S'il a été consulté pour la création du pôle *cold cases* de Nanterre au printemps 2022 et se réjouit de sa mise en place, l'avocat a toujours des revendications. Notamment, l'allongement de la durée de la prescription pour les crimes les plus graves, ou encore une meilleure gestion des scellés, qu'il juge actuellement « **catastrophique** ». Des demandes portées devant Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, au début du mois d'avril.

Le jeune syndicaliste n'est en somme pas si loin de l'avocat de 65 ans. Défendre ces familles, « **c'est aussi une manière de continuer le combat politique que j'avais commencé quand j'étais jeune** », analyse-t-il. « **Il y a des combats à mener. J'ai choisi une voie, je la poursuis.** » Il reprend, souriant : « **Il y a une expression que j'aime bien : Il faut frapper longtemps sur un clou pour qu'il s'enfoncé bien. J'ai envie que l'on donne des réponses aux familles.** »

Jeanne NICOLLE-ANNIC.

La semaine de Chaunu

